

ENQUETES SUR LES PERMIS ACCORDES

22, rue Feydeau / 33, rue Vivienne (2^e arrdt)

La rue Feydeau, tracée en 1650, a la particularité de s'aligner sur l'enceinte de Charles V.

L'immeuble du 22, construit en 1830, est de belle facture. Sa façade est enduite et il a conservé ses moulures et sa corniche. La toiture, en zinc, se situe en retrait, ménageant un balcon filant au niveau supérieur.

Il fait l'angle avec la rue Vivienne et jouxte un bâtiment à bow-windows de F. Colin (1932).

La façade et la toiture de la partie attique seront modifiées (R+5 et R+6) et recouvertes de pierre bleue du Hainaut



Etat actuel © D. Mitzkoune



Projet de toiture © Dossier PASU

Cette opération, en changeant l'angle et la pente du toit, va très sensiblement bouleverser l'apparence du bâtiment : les deux derniers niveaux sembleront n'en faire plus qu'un, coiffant l'immeuble de façon bien plus marquée qu'auparavant.

15, rue Monsieur (7^e arrdt)

L'immeuble est signé de Jacques-Paul Lequeux et date de 1891-1892. Il est édifié à l'emplacement d'un petit hôtel particulier pour accueillir une communauté de Jésuites et le siège de la revue *Études*. Il s'agit d'un lieu de logement, autant que d'études, de méditation, conçu comme une maison conventuelle dans un style néogothique et s'inspirant de l'architecture monastique. Il se compose d'un

corps principal sur rue, de deux ailes latérales, et d'un autre corps de bâtiment sur jardin. Une grande galerie fermée de larges baies vitrées entoure une cour intérieure carrée entièrement close.



La façade sur rue © O. Manicatri

L'ensemble n'a été l'objet que de remaniements ponctuels et ciblés : surélévation du premier corps de bâtiment de trois étages sur rue en 1939, construction d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour en 1950 (architecte : Delsage).

Le nouveau projet prévoit, entre autres, la démolition de la partie centrale (bibliothèque) à partir du R+1 côté rue, pour une reconstruction en retrait avec création d'une terrasse accessible. La toiture sera couverte en zinc côté rue, et une verrière donnera sur la cour. Les façades seront ravalées et les menuiseries extérieures remplacées.



La façade en projet © Dossier PASU

Le pétitionnaire a fait savoir que les travaux de restauration des éléments extérieurs présentant un intérêt patrimonial feront l'objet d'une prochaine demande administrative.

Voilà un résultat satisfaisant : le bâtiment d'origine de 1891 est respecté, dans le sens où son aspect initial lui sera rendu.